



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

L'an deux mil deux mil dix-sept, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 14
Nombre de Conseillers à la séance	: 11
Nombre de Conseillers excusés	: 3
Convocation du 16 mars 2017	

PRÉSENTS : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Patrick ABAT, Jean-Marie BRIANE, Christophe DAUTRY, Claude GAUVAIN, François LE GOUGUEC, Françoise RODE, Jean-François ROUSSEL, Corinne SALLIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Annelise BESSENS, Muriel ROBIDOU, Yolande TEULIERE.

M. Patrick ABAT est nommé secrétaire.

Adoption du Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 9 mars 2017

2017/13 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

VU la proposition d'avancement de grade au titre de l'année 2017,

Considérant la consultation pour avis de la Commission Administrative Paritaire,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe dans le cadre des avancements de grade 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- **Créer un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2017/14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR M. SALAVY, RECEVEUR

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 2 (Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC)

Mme ROBIDOU Muriel arrive à 19 heures et prend part au vote des délibérations qui suivent.

Nombre de Conseillers à la séance : 12
Nombre de Conseillers absents : 2

2017/15 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ANNEXE - EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DRESSE PAR M. SALAVY, RECEVEUR.

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2 (Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC)

2017/16: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2016

Sous la présidence de M. Joseph IZARD, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	662 167.58 €
Recettes	1 436 996.18 €
Excédent de clôture :	774 828.60 €

Investissement

Dépenses	264 146.57 €
Recettes	160 142.31 €
Déficit de clôture :	104 004.26 €

Restes à réaliser :

Dépenses	131 930.00 €
Recettes	

Besoin net de financement de la section d'investissement : 235 934.26 €

Hors de la présence de M. Serge CAZENAVE, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget communal 2016.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2 (Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC)

2017/17 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET ANNEXE – EAU/ASSAINISSEMENT 2016

Sous la présidence de M. Joseph IZARD, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte du service de l'eau et de l'assainissement 2016 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	56 725.55 €
Recettes	61 007.78 €
Excédent de clôture :	4 282.23 €

Investissement

Dépenses	465 487.16 €
Recettes	483 234.13 €
Excédent de clôture :	17 746.97 €

Restes à réaliser :

Dépenses	159 000.00 €
Recettes	

Besoin net de financement de la section d'investissement : 141 253.03 €

Hors de la présence de M. Serge CAZENAVE, maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du service Eau / Assainissement 2016.

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2 (Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC)

2017/18 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 – COMMUNE M14

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté - section Investissement de l'année antérieure : -79 508,28€
Pour Rappel : Excédent reporté - section de Fonctionnement de l'année antérieure : 544 133,52€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -24 495,98€
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 230 695,08€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 131 930,00€
En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 235 934,26€

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 235 934,26€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 538 894,34€

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2 (Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC)

2017/19 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE - EAU / ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -343 347,70€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 5 025,78€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 361 094,67€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -743,55€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 159 000,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 141 253,03€

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 4 282,23€

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 2 (Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC)

QUESTIONS DIVERSES :

C. DAUTRY : A quelle date Monsieur le Maire a retiré sa plainte en diffamation contre la CGT, mettant un terme à la procédure ?

M. LE MAIRE : Sous les conseils de son avocat Maître DE CAUNES, M. le Maire s'est désisté des poursuites engagées à l'encontre des délégués CGT. Le désistement arrête les poursuites et éteint l'action publique.

Ce désistement a été adressé au Tribunal Correctionnel pour la date de l'audience du 7 mars 2017.

C. DAUTRY : Le conseil municipal a été mis au courant par la presse, à quel moment Monsieur le Maire avait l'intention d'informer ses adjoints et les conseillers municipaux de la fin du procès ?

M. LE MAIRE : Afin de ne pas entraver la procédure, l'information aurait été annoncée dès le jugement définitif mettant un terme à la procédure.

C. DAUTRY : Combien cette action en justice a coûté ou va coûter à la commune, c'est à dire aux contribuables ?

M. LE MAIRE : Les frais d'avocat s'élèvent à 2 889.83€ et le remboursement perçu à ce jour est de 486.00€.

F. LE GOUGUEC : Peut-on donner le Nom de BOURREL Jean, récemment décédé à l'Espace Associatif ?

M. LE MAIRE : La demande a été faite par un administré et après consultation des membres du conseil municipal lors d'une réunion informelle, il a été décidé de ne pas modifier le nom de l'Espace Associatif par souci d'équité. Pour mémoire, l'Espace Associatif a été construit pendant le mandat de M. Amédée CAZENAVE et reconstruit suite à un incendie pendant le mandat de Mme Danièle RIVALS.

